

Arrêté 10-028 2010-08-30 PR/PM/MCI fixant le prix du Gaz domestique

Les prix maxima de vente de butane à N'djaména sont fixés comme suit :

- Par bouteille de 3 kg et 6 kg quelque soit la quantité vendue :
 - Bouteille de 3 kg : 1.150 F CFA ;
 - Bouteille de 6 kg : 2.300 F CFA.

Dans les localités autres que le centre d'approvisionnement, les frais de transport réels sont ajoutés en valeur absolue entre ce centre et la localité intéressée.

1

Les consignations remboursables des emballages sont fixées comme suit :

- Bouteille de 3 kg : 3.500 F CFA ;
- Bouteille de 6 kg : 7.000 F CFA.

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles des peines prévues à l'article 74 de la loi n° 30 du 28/12/68 susvisée.

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées notamment l'arrêté n° 011/MICA/DG/DC/2000 du 07 août 2000.

Signature : le 30 août 2010